

Journées Jeunes 2023/2024 **secteur Lens/Béthune**

Le secteur LENS-BETHUNE organise des tournois homologués UFOLEP (coefficient 0,5) appelés « Journées jeunes » au profit des jeunes licenciés UFOLEP Tennis de Table selon un calendrier défini en début de saison.

Pour cette saison les dates retenues sont :

- JJ1 - Dimanche 1er octobre 2023
- JJ2 - Dimanche 12 novembre 2023
- JJ3 - Dimanche 03 décembre 2023
- JJ4 - Dimanche 14 janvier 2024
- JJ5 - Dimanche 18 février 2024
- JJ6 - Dimanche 03 mars 2024
- JJ7 - Dimanche 07 avril 2024
- JJ8 - Dimanche 26 mai 2024

ARTICLE 1 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont gratuites et doivent parvenir au responsable de l'organisation au plus tard 3 jours avant le début de chaque épreuve.

Les inscriptions se font par formulaire numérique envoyé aux clubs ou par mail ou par SMS à l'adresse du juge-arbitre.

Les inscriptions doivent comporter : le nom, prénom, l'année de naissance et le classement en points de chaque joueur.

En fonction du nombre de joueurs et de la disponibilité des salles, le choix de l'implantation sera communiqué par l'organisateur de la journée.

ARTICLE 2 – CONDITION DE PARTICIPATION

- Peuvent participer à cette compétition les joueurs à simple ou double affiliation ayant obligatoirement une licence UFOLEP R2 valide le jour de la compétition.
- La série est mixte.
- Chaque Journée Jeunes est composée d'une série réservée aux joueuses et joueurs né en 2006 et après et avec un classement inférieur à 600 points.
- Le classement en points pris en compte est celui du début de saison pour les inscrits en JJ de septembre à décembre et de mi-saison pour les nouveaux inscrits en JJ de janvier à juin.

Cas particuliers :

- (1) - Un joueur ayant participé à au moins une JJ dans la période de septembre à décembre pourra continuer à faire les JJ de janvier à juin même si son classement de Janvier dépasse celui autorisé de la série.
- (2) - Un joueur n'ayant participé à aucune JJ de septembre à décembre ne pourra pas s'inscrire aux JJ de janvier à juin si son classement de janvier est supérieur à celui autorisé de la série.
- (3) - Un joueur ayant un classement supérieur à 600 points sur la période de septembre à décembre, il ne pourra pas s'inscrire sur les JJ de septembre à décembre. Par contre si celui-ci se retrouve avec un classement inférieur à 600 points en janvier alors il pourra participer aux JJ de janvier à juin.

Les responsables des clubs sont tenus responsables des engagements de leurs joueurs.

ARTICLE 3 – DEROULEMENT

La Journée Jeune se déroule sous forme d'un tournoi à classement intégral.

Toutes les journées se jouent d'abord en poules puis les joueurs sont ensuite intégrés dans un tableau de classement.

Il n'y a pas d'élimination directe.

Un classement individuel sera proclamé à chaque journée et sera comptabilisé dans le classement final de toutes les journées.

Un joueur ne peut quitter la compétition s'il n'a pas l'autorisation expresse du responsable. En cas d'abandon, le joueur est considéré forfait pour les matchs qui lui restent à jouer.

ARTICLE 4 – CLASSEMENT DE LA JOURNEE

Un classement général sera établi à partir d'un certain nombre de points acquis selon le rang du joueur. Le 1er joueur ayant un maximum de 50 points. Exemple : 50 points au 1er, 49 au 2e, 48 au 3e etc....

ARTICLE 5 – CLASSEMENT INTERMEDIAIRE ET FINAL

A l'issue de chaque journée, seront comptabilisés les points acquis lors de chaque journée et éventuellement l'adjonction des points de bonus (voir article 6) pour le classement final.

Le joueur ayant le plus de points au total à l'issue du challenge terminera 1er.

Un classement des clubs sera calculé sur l'ensemble des journées à partir de la somme des points gagnés par les joueurs.

L'envoi des résultats des journées et des classements intermédiaires se fait par email dans les 20 jours qui suivent la manifestation.

L'évolution des points des classements des joueurs sera envoyé directement au responsable départemental des classements à chaque fin de la phase aller et retour.

ARTICLE 6 - BONUS

La participation des joueurs à toutes ces journées jeunes n'est pas obligatoire. Néanmoins, de manière à récompenser l'assiduité des joueurs, « 100 points » de bonus seront attribués aux joueurs ayant participé à toutes les journées.

ARTICLE 7 – RECOMPENSES

Seront récompensés les 3 premiers joueurs qui ont cumulé le plus de points sur l'ensemble des journées avec éventuellement les 100 points bonus.

Un diplôme est prévu pour tous les participants à l'issue du tour final. Ces diplômes seront remis lors de l'AG du secteur de fin de saison.

Une récompense sera remise également au club qui aura totalisé le plus de points gagnés par ses joueurs sur l'ensemble des JJ de la saison.

ARTICLE 8 –REGLES DE BASES

Les règles de jeu en vigueur sont celles de la Fédération Française de Tennis de Table, dernière édition remise à jour chaque année.

La présentation des licences est obligatoire dès l'arrivée en salle.

Les joueurs seront obligatoirement en tenue sportive (short et maillot de couleur autre que le blanc) dans l'aire de jeu à l'appel du responsable.

Tout manquement au règlement sera mentionné au responsable du club.

Pour tout renseignement supplémentaire contacter:

Sébastien JOLY

Tel : 06-84-10-26-04

eMail : ufolep62tt.lens@gmail.com